

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 18 (1947)
Heft: 5

Artikel: Invitation à adhérer à l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Autor: Steiner, R. / Reusser, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825604>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Invitation à adhérer à l'Association pour la Défense des Intérêts du Jura

Cet appel s'adresse à toutes les personnes, entreprises, sociétés et communes qui ne sont pas encore membres de l'association ou abonnées à notre bulletin « Les Intérêts du Jura ». Ces personnes reçoivent le présent numéro du bulletin sous bande avec quelques annexes.

Messieurs,

Vous avez déjà reçu notre bulletin à plusieurs reprises à titre de propagande. Nous vous renouvelons notre invitation à devenir membres de l'A.D.I.J. et à nous retourner à cet effet la déclaration d'adhésion ci-jointe. Si une affiliation ne vous convient pas en ce moment, vous pouvez aussi contracter un abonnement au bulletin pour le prix de 5.— fr. par an. Nous vous serions en outre très reconnaissants si, n'ayant aucun intérêt à soutenir nos efforts tendant à grouper toutes les bonnes volontés prêtes à collaborer au développement économique et culturel du Jura, vous vouliez bien nous retourner le présent numéro du bulletin avec la simple mention « refusée ».

Nous vous invitons par conséquent à choisir l'une des trois solutions suivantes :

I. Affiliation :

Vous nous envoyez la déclaration d'adhésion ci-jointe en indiquant le montant de la cotisation que vous voulez nous verser dans les limites de la catégorie qui vous concerne.

II. Abonnement:

Vous attendez que le remboursement vous soit présenté, ce qui sera fait dans le courant de juin, avec l'envoi du bulletin No 6/1947.

III. Refus :

Vous renvoyez le présent numéro du bulletin, sans adresse et sans frais, avec la simple mention „refusé” et votre signature.

Nous nous permettrons vers la mi-juin de prendre le montant de l'abonnement en remboursement auprès de toutes les personnes auxquelles s'adresse le présent appel et qui ne nous auront pas adressé de déclaration d'adhésion, ou qui n'auront pas refusé le présent numéro du bulletin.

En nous excusant du petit dérangement que nous vous occasionnons, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations les plus distinguées :

Pour l'A.D.I.J. :

Le secrétaire :

R. STEINER,

Directeur du Progymnase, Delémont

Le président :

F. REUSSER,

Avocat des mineurs, Moutier

Moutier et Delémont, le 15 mai 1947.